

Le travail c'est la santé, dans quelles conditions ?

Communiqué de presse du mardi 11 avril 2006

L'UNIL organise une journée nationale bilingue pour évoquer les phénomènes d'exclusion au travail et pour attirer l'attention des entreprises sur la nécessité de réinsérer les malades et d'inclure la santé des employés dans leurs préoccupations de gestion. Rendez-vous le 20 avril dès 10h00, bâtiment Humense.

Intitulé *Exclure/Inclure*, ce colloque propose des conférences et des ateliers dédoublés en français et en allemand pour appréhender un problème qui se pose avec acuité au niveau national si l'on songe au financement de l'assurance invalidité en particulier.

Co-organisé par trois facultés de l'UNIL (SSP et son Centre de recherche en psychologie de la santé, l'Ecole des HEC et la Faculté de biologie et de médecine avec l'Institut romand de santé au travail), ce colloque réunira des spécialistes des pathologies émergentes liées à l'organisation du travail, des médecins, des psychologues, des responsables des ressources humaines, des travailleurs sociaux, des juristes, des économistes impliqués dans le domaine des assurances. Une rencontre soutenue par la Haute école de gestion ARC à Neuchâtel et la Société suisse de médecine du travail.

Ce colloque fera notamment le point sur les mécanismes de prise en charge par la société mais également par l'entreprise en fonction des différentes pathologies émergentes et maladies chroniques.

Pour Marie Santiago, professeure en SSP, il s'agit aussi de «dégager quelques facteurs propices au développement humain dans le travail». Car l'enjeu n'est plus vraiment dans les conditions de travail à proprement parler mais plutôt dans les formes d'organisation du travail propices ou non au maintien de la santé mentale et physique des employés. En ce sens, ce colloque aura également pour fonction d'encourager une « pensée sur le travail » dans une société trop exclusivement vouée à la recherche d'une productivité à court terme.

Organisateur de cette rencontre pour HEC, Fabien de Geuser estime pour sa part que «la santé d'une entreprise dépend de la santé des travailleurs» et que négliger cet important enjeu moral engendre un coût économique tant pour la société que pour les entreprises elles-mêmes.

Voir programme complet: http://www.iurst.ch/list_tra_exclureInclure.htm

Pour en savoir plus:

Marie Santiago, UNIL-SSP, 021 692 32 83

Fabien de Geuser, UNIL-HEC, 021 692 33 63

Ou par l'intermédiaire de Nadine Richon au 078 775 28 18